

ANNÉE EUROPÉENNE DU PATRIMOINE CULTUREL

À QUOI SERT LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL ?

LA FABRIQUE
DE PATRIMOINES
EN NORMANDIE



Photo © François Calame



Photo © Norbert Delaunay



Photo © Olivia Gay

SALLE DES CONGRÈS, ARCHIPEL
Place Maréchal Foch 50400 Granville
du 1^{er} au 3 février 2018

Colloque organisé par l'EPCC La Fabrique de patrimoines en Normandie
en collaboration avec la Drac de Normandie et l'OPCI

Renseignements et inscriptions : Isabelle Guerrand et Edwige Feret - conservation@lafabriquedepatrimoines.fr - 02 31 93 25 79



Ce colloque prend place 10 ans après les premiers inventaires du patrimoine culturel immatériel en France, à un moment où le « PCI » en tant que champ d'action apparaît entrer dans une période de maturité. Disposant aujourd'hui d'une somme d'expériences et de retours d'expérimentations, on remarque à quel point le patrimoine culturel immatériel s'ancre dans le fonctionnement des territoires et des groupes sociaux. Il prend régulièrement une envergure médiatique non dénuée d'effets à mesure de l'inscription par l'Unesco de certaines de ses manifestations au patrimoine de l'humanité. À l'échelle nationale, les inventaires se sont développés et mobilisent des collectifs aux contours extrêmement variés. En termes de patrimonialisation, les lignes ont bougé, poussant vers la pluridisciplinarité, vers une redéfinition du rôle des chercheurs, mais aussi vers une participation active des groupes et des communautés à l'identification comme à la mise en valeur des manifestations significatives de leur être au monde. Par ailleurs, on s'interroge sur les façons de patrimonialiser des pratiques et des représentations en tenant compte de leurs croisements avec les éléments matériels et sans compromettre leur caractère évolutif et vivant.

Ces opérations de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel sont inséparables des dynamiques sociales, économiques, politiques et territoriales qui les soutiennent et qui s'en nourrissent. C'est pourquoi, à l'heure où ses manifestations apparaissent de plus en plus appréhendées comme des ressources, nous invitons à une réflexion pour mieux saisir à quoi sert le patrimoine culturel immatériel. Nous entrerons dans le sujet en considérant ses aspects géopolitiques, en s'intéressant à ses terrains d'expression et de valorisation, ainsi qu'en abordant les effets et les problématiques éthiques de cette patrimonialisation. Il s'agit de contribuer au nécessaire questionnement permanent du rôle des acteurs impliqués. L'action patrimoniale y puise son sens.

10H00

OUVERTURE DU COLLOQUE

Représentants des institutions et collectivités partenaires

10H30

À QUOI SERT LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL ? PROBLÉMATIQUE ET MÉTHODOLOGIE DU COLLOQUE

François Calame, DRAC de Normandie

Chloé Bour, Yann Leborgne, Pierre Schmit, La Fabrique de patrimoines en Normandie

11H30

UNE DÉCENNIE DÉJÀ... « À QUOI SERT LE PCI ? » : ET POURQUOI PAS « D'OÙ VIENT-ON ? »

Isabelle Chave, adjointe au chef du département du Pilotage de la recherche et du Pilotage de la recherche (DGP), ministère de la Culture

« À quoi sert le PCI ? » s'interroge, avec quelque provocation, le colloque accueilli à Granville en ce début d'année 2018. Au terme de cette première décennie de mise en œuvre française du PCI, on pourrait tout aussi bien s'intéresser à la question « Le PCI, d'où vient-on ? ». Une autre manière de trouver du sens, en mettant en perspective ce temps d'instauration d'un champ patrimonial, par le ministère de la Culture et tout son réseau, en faveur de l'inventaire, de la sauvegarde et de la valorisation du PCI en / de la France : acteurs, instruments, territoires, méthodes...; des dates charnières et tant de pistes et d'orientations explorées, à renforcer pour demain.

12H30-13H45 DÉJEUNER

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL, UNE RESSOURCE, UN SUJET GÉOPOLITIQUE

Modérateur, Pierre Schmit, La Fabrique de patrimoines en Normandie

L'émergence, la mise en œuvre et l'accompagnement des projets de sauvegarde du

patrimoine culturel immatériel ne sont pas uniquement mus par le volontarisme d'experts de la culture que sont les conservateurs, médiateurs et chercheurs. Ils obéissent à des processus complexes où se jouent des interactions entre un ensemble d'acteurs et des enjeux de territoires, et ce à différentes échelles. Ainsi se dessine une géopolitique du patrimoine culturel immatériel dans laquelle la patrimonialisation est indissociable d'intérêts qui appréhendent le « PCI » comme une ressource stratégique.

Ces aspects renvoient aux usages du patrimoine culturel immatériel dans une perspective de développement social et économique. Le « PCI » se trouve désormais employé dans le marketing territorial de certaines collectivités, pour des stratégies d'images ou en tant que levier touristique. Il est impliqué dans une concurrence des territoires tout en étant, par ailleurs, mobilisé afin de réparer un vivre ensemble abîmé. La ressource que constitue le patrimoine culturel immatériel fait de lui un matériau politique et territorial doté d'une certaine puissance, mais elle peut mettre son utilisation sous tension avec les principes de l'Unesco. Comment peut-on résoudre ce paradoxe ?

14H00

PCI : GOUVERNANCE ET COMMUNAUTÉ MULTISCALEAIRE

Patricia Heiniger-Casteret, anthropologue Ethnopôle INOC-Aquitaine

Les travaux menés sur le Patrimoine culturel immatériel en Aquitaine depuis 2008 par un opérateur régional (L'Institut Occitan) et un laboratoire d'université (ITEM-Université de Pau et des Pays de l'Adour) ont fait émerger plusieurs questions méthodologiques directement liées au travail même de l'inventaire des pratiques vivantes. Par ailleurs les actions menées conjointement ont renvoyé chacune des deux institutions à leur inscription sur le terrain, aux réseaux d'acteurs et aux collectivités partenaires avec lesquels elles sont en liens. Partant de là un

point méthodologique et un axe de réflexion se sont imposés. Il devenait évident de saisir les pratiques à l'image d'un organisme vivant en s'intéressant à l'ensemble des éléments qui les composent et à leurs liens d'interdépendances. Les communautés si chères à l'UNESCO prenant ici des dimensions variables. Par ailleurs, si l'on troque le terme communauté pour celui d'acteur, la dimension multiscalaire devient évidente : acteurs associatifs ou professionnels, acteurs politiques élus de la république et acteurs territoriaux, praticiens de tous ordres... Tous, à de multiples niveaux, peuvent se réclamer de la communauté par les liens proches ou lointains qu'ils entretiennent avec une pratique donnée.

Quant à la question de la gouvernance, elle traverse ces entités et les dépasse, les confrontant à des institutions et des textes nationaux et supranationaux. Notre intervention s'attachera à revenir sur ces deux points.

14H25

LE PCI, UNE NOUVELLE RESSOURCE. ÉCONOMIE, TOURISME ET LIEN SOCIAL. ÉTUDE DE CAS CONCRETS DANS DES COLLECTIVITÉS DU GARD SUD.

Patricia Carlier, doctorante en anthropologie IDEMEC, Université Aix-Marseille

L'émergence de patrimoines culturels immatériels identifiés sur les territoires a conduit les politiques locales de développement à s'interroger sur l'enjeu que représente leur sauvegarde en tant que ressource potentiellement exploitable notamment dans leur stratégie de développement social économique et touristique. Nous évoquerons trois cas concrets de sauvegarde et d'utilisation du PCI dans des collectivités du Gard Sud. En tant qu'outil de marketing territorial dans un changement d'image de station balnéaire, en tant que ressource d'accompagnement du développement économique de la viticulture locale et en tant que facteur de lien social dans un secteur en expansion démographique majeure.

14H50

LE PCI « TRANSLOCAL » : ENJEUX DE VALORISATION D'UNE NOUVELLE CATÉGORIE

Simone Tortoriello, anthropologue Association Île du Monde

Le PCI translocal porté par la migration présente des caractéristiques et des problématiques spécifiques, qui demandent une médiation et un effort particulier en termes d'actions et politiques de sauvegarde et valorisation :

- Une identification difficile de la part des communautés : souvent nous constatons une sorte « d'oubli » des porteurs de tradition issus de la migration au sujet de leur propre PCI.
- Les difficultés du milieu associatif : les associations représentent le centre propulseur des actions de sauvegarde du PCI mais elles sont investies par des problématiques qui minent la stabilité de leurs activités.
- Le manque d'un référent territorial défini : si les PCI régionaux ont des référents territoriaux clairement identifiables et intéressés, le PCI translocal peine à trouver des référents stables au niveau territorial.

Dans ce panorama, île du Monde se présente comme une tentative de médiation et de mise en place d'un dispositif cohérent et durable pour la sauvegarde du PCI porté par la migration. Après 5 ans de travail, nous commençons à voir certains effets positifs : la réappropriation de la part de certaines communautés de leur PCI, en contexte migratoire ; la mise en place de nouvelles actions de valorisation de ce PCI ; une majeure ouverture de la part des acteurs publics vers des projets d'intégration et insertion à partir des savoir-faire traditionnels dont certains migrants sont porteurs ; une prise de conscience de la nature multiculturelle du PCI francilien.

15H15

LES ENGAGEMENTS DE L'ETHNOLOGUE

Michel Rautenberg, professeur de sociologie, Université Jean Monnet, Saint-Etienne

L'ethnologue - ou tout autre chercheur de sciences sociales - engagé dans une recherche sur le patrimoine culturel (nous ne distinguerons pas

ici entre patrimoine culturel matériel et immatériel) ne peut pas envisager son travail sans prendre en considération les effets de sa présence sur le terrain. Que sa recherche s'inscrive dans un cadre académique, qu'il s'agisse d'une commande institutionnelle ou d'un choix d'engagement personnel, il ne peut pas s'abstraire des conditions concrètes, politiques et sociales de son travail. Comment ces trois postures jouent-elles sur la connaissance du patrimoine ? Ne jouent-elles sur nos conceptions même du patrimoine ? Ce sont les questions que nous poserons en nous appuyant sur divers travaux réalisés dans des cadres de travail différents : en tant qu'ethnologue dans une DRAC ; en tant chercheur « académique » et en tant qu'acteur engagé dans un projet.

15H40 PAUSE

16H00 TABLE RONDE PUIS ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL, UN SUJET GÉOPOLITIQUE

Animateur, Pierre Schmit

Discussions avec les intervenants de la session, accompagnés de

Gaizka Aranguren, anthropologue, *Labrit Patrimoine, Pampelune*

VENDREDI 2 FÉVRIER

LES TERRAINS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

L'inventaire du patrimoine culturel immatériel se construit en France depuis 2008 à partir d'enquêtes qui sont initiées et réalisées par des organismes de recherche et des associations culturelles. Les porteurs d'éléments du PCI sont eux-mêmes aussi parfois à l'initiative de projets d'inventaires locaux. Cette diversité dévoile sur le terrain l'existence de regards différents sur les méthodes et pratiques adaptées à l'exercice

Philippe Boisseleau, directeur de l'Office du Patrimoine Culturel Immatériel, Pays-de-la-Loire

David de Abreu, directeur de l'Agence des Musiques et des Territoires d'Auvergne

17H25

CONCLUSION

18H00

FILM "QUAND J'ÉTAIS RENARD" DURÉE 25', 2017

Réalisateur François Calame

Chez les Compagnons charpentiers du Devoir, société professionnelle organisée autour du Tour de France, l'apprentissage du métier se fait par le voyage et par une progression initiatique très codifiée, associant des références techniques et morales. Le film présente les épreuves ritualisées de la préparation du chef-d'œuvre pour deux jeunes aspirants de 21 et 22 ans. Durant quatre mois ils devront mener à terme une implacable recherche de la perfection dans leur spécialité : le trait de charpente.

20H00 DÎNER

DESSERT ET CAFÉ : CONTES DE LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL

Par Jean-Pierre Mathias, conteur

d'identification de ce qui fait PCI. Les démarches relèvent le plus souvent d'activités croisées de recherche et d'ingénierie culturelle. Cette complexité soulève non seulement la question de l'interdisciplinarité nécessaire des recherches, de l'emprunt ou de la révision d'un héritage méthodologique associé à l'ethnologie et aux monuments historiques, elle interroge également la capacité des acteurs concernés à faire en sorte que les communautés participent au processus patrimonial.

Dans quelle mesure le PCI propose-t-il des approches novatrices au regard d'autres catégories patrimoniales ? Nous suggérons que

la dimension participative est centrale dans la définition de ce qu'est le patrimoine culturel immatériel. Elle se manifeste à travers une implication des porteurs de patrimoine et, œuvrant avec eux, celle des différents professionnels investis dans la sauvegarde (les acteurs qui expertisent le patrimoine et accompagnent les communautés). Dans quelle mesure (et sous quelles formes) cette participation est-elle effective sur le terrain ; en quoi réactualise-t-elle des méthodes développées il y a plus de trente ans par les écomusées ?

Ces aspects ne sont pas sans soulever le sujet de la mise en valeur des éléments patrimoniaux pour pérenniser leur caractère vivant et évolutif. Quel rôle peuvent alors jouer les institutions muséales ? Quels outils permettent de préserver des pratiques vivantes et des imaginaires tout en sensibilisant un public non-averti ? Comment la médiation peut-elle favoriser la réappropriation par les habitants de leur patrimoine et identité culturelle ?

9H00

QUID DE LA « PARTICIPATION » : POUR QUOI, COMMENT, POUR QUI ?

Chloé Bour, chargée de recherche et de valorisation du patrimoine culturel immatériel, *La Fabrique de patrimoines en Normandie*

Cinq à six années après que la France ait ratifié la convention Unesco, un tournant marque aujourd'hui un intérêt plus prononcé des institutions et de la recherche pour la notion de « participation des communautés ». Alors que la « communauté » est une notion inconstitutionnelle, c'est pourtant la « participation » qui retient notre attention. Sa définition est absente des textes Unesco, et pour autant, elle est constitutive de ce qui fait le patrimoine culturel immatériel. En somme, la « participation » apparaît comme primordiale, mais elle est pourtant laissée libre à interprétations. L'encre qu'elle fait couler évoque une « démocratie participative », tandis qu'on expérimente des « inventaires participatifs ». En élargissant nos références, on s'intéresse aux «

sciences participatives », on identifie par ailleurs le modèle originel de l'écomusée, et l'ingénierie culturelle parle de « co-construction » et de « B2B ». Tous ces termes sont le fruit d'un seul et même enjeu : créer une relation entre le « savant » et le « populaire » qui tendrait à devenir horizontale (voire même ne plus considérer cette dichotomie). Comment rendre la population active dans la production de connaissances et la prise de décisions ? Selon quels objectifs (enrichir des bases de données ? dynamiser le territoire ?), moyens (donner la parole ? faire prendre conscience ?) et outils (réunions publiques, animations...) ? Qui sont les « participants » : sont-ils diversifiés et comment intéresser ceux qui ne se croient pas concernés ? Notre intervention reviendra sur ces interrogations en faisant un état-des-lieux des méthodes et outils dits « participatifs » pour le patrimoine culturel immatériel.

9H25

SE VOIR SI BELLE EN CE MIROIR. ILLUSIONS ET BÉNÉFICES D'UNE RÉFLEXION COMMUNAUTAIRE

Claudie Voisenat, ethnologue *institut interdisciplinaire d'anthropologie du contemporain, École des Hautes Études en Sciences Sociales*

Depuis 2014, trois villages du Haut-Vallespir, une vallée montagnarde à la frontière de l'Espagne, ont décidé de faire inscrire leurs Fêtes de l'Ours sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'Unesco. Depuis 2014, je les aide dans cette démarche, qui consiste à fédérer un territoire et une communauté autour d'un projet culturel, à élaborer un plan de sauvegarde et à réfléchir aux possibles effets pervers d'une éventuelle inscription. Dans le même temps, et avec le plein accord des acteurs locaux, je fais l'ethnographie de cette procédure dont je suis devenue un acteur et qui met à ma disposition des situations (animations de réunions publiques, de comités de pilotage...) qui ne font pas partie des méthodes classiques d'investigation de l'anthropologue.

9H50

LA PLACE DE L'INSTITUTION MUSÉALE DANS LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

André Gob, muséologue, Université de Liège

Tout semble opposer le musée et le Patrimoine culturel immatériel. La conservation de collections d'objets et d'œuvres et le culte de leur authenticité matérielle ne sont-ils pas antinomiques avec l'idée de « création en génération » qui sous-tend le concept de PCI ? Comment concilier le phénomène « d'arrachement », au cœur du processus de muséalisation, avec la patrimonialisation de faits et de pratiques culturels immatériels à travers la communauté des porteurs ? Le musée ne cesse d'évoluer et ses anciennes pratiques d'une attention exclusive à la collection sont aujourd'hui largement dépassées, tout spécialement dans ce qu'on appelle les musées de Société (au sens de Drouguet 2015). La mise en avant du rôle médiateur du musée et son orientation majeure vers les publics permettent la prise en compte du PCI dans les démarches muséales. A tout prendre, ce n'est pas totalement neuf ni révolutionnaire ; il s'agit davantage d'une attention plus grande portée à la signification des objets plutôt qu'à leur matérialité. L'institution muséale n'en reste pas moins un auxiliaire, en soutien aux porteurs, dans le processus de préservation du PCI. Mais elle peut être aussi un révélateur ou un incitant à la patrimonialisation. Enfin, les faits et les pratiques du PCI constituent des « objets » auxquels les musées peuvent et doivent s'intéresser et sensibiliser leurs publics.

10H15

L'ENSEIGNEMENT DES MAÎTRES DE TRAIT DE CHARPENTE ET LEUR POSTÉRITÉ CHEZ LES COMPAGNONS DU TOUR DE FRANCE

François Calame, ethnologue DRAC de Normandie

L'art du Trait de charpente a été reconnu par l'UNESCO au titre du PCI en 2009. Il représente une discipline à la fois intellectuelle et empirique qui permet aux gens de métier de déterminer par

le tracé, à échelle réduite ou grandeur nature, des volumes complexes d'une construction en bois en trois dimensions. Cette discipline apparaît dès le XIII^e siècle lorsque les bâtisseurs européens (principalement français et allemands) se libèrent du joug de la géométrie plane en vigueur jusque-là dans l'architecture savante. Dès lors cette discipline se développe avec brio et indépendance, sans devoir son inspiration à la science de l'architecte. A tel point que lorsque l'ingénieur Gaspard Monge met au point sa théorie de la géométrie descriptive vers 1800, il a abondamment puisé dans les connaissances des ouvriers que sont les charpentiers et les tailleurs de pierre.

C'est un compagnon charpentier du devoir, Nicolas Fourneau, maître à Rouen, qui élabore en 1766 le premier traité de Trait, encouragé par l'Académie des sciences. Il fait dès lors passer un savoir populaire, transmis selon la pédagogie orale et graphique des compagnons, dans le domaine du savoir savant, d'inspiration encyclopédique.

Les charpentiers français d'aujourd'hui sont encore pétris de ce type de conception du métier, à la fois empirique, théorique et moral. On traitera des dernières manifestations de cet enseignement, de sa transmission et de l'exercice de mémoire qui a été en œuvre en 2016 à la Cayenne des charpentiers de Rouen, à l'occasion des 250 ans de la publication du traité de Nicolas Fourneau.

10H40 PAUSE

11H00 TABLE RONDE ET ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

LES TERRAINS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Discussions avec les intervenants de la session, accompagnés de

Jean-Yves Cogaïn, ethnographe, écomusée de la baie du Mont-Saint-Michel

Margot Frénéa, réseau des musées, La Fabrique de patrimoines en Normandie

Karine Le Petit, ethnologue, *La Fabrique de patrimoines en Normandie*

Terexa Lekumberri, ethnologue, *Institut culturel basque*

Johanna Mauboussin, conservatrice, *musée des Beaux-Arts et de la Dentelle d'Alençon*

12H25

CONCLUSION

12H30-13H45 DÉJEUNER

LES EFFETS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Modérateur, Michel Colleu, *Office du Patrimoine Culturel Immatériel*

La naissance des projets PCI s'opère souvent dans des creusets spécifiques. Il s'agit généralement de périodes de transformations territoriales, sociales, économiques... comme si les risques de rupture provoquaient un désir de patrimoine culturel immatériel. Cela concerne bien sûr les manifestations proprement dites, car l'éventualité de leur perte est source de préoccupation. Mais ces démarches patrimoniales se développent sur la base d'attentes fortes de la part des communautés car elles touchent à des inquiétudes existentielles autour d'une quête de sens et de restauration d'une cohésion sociale.

Ceci conduit à nous interroger sur les effets des projets PCI, tant durant la mise en œuvre des opérations patrimoniales qu'à la suite de reconnaissances institutionnelles (l'inscription dans des inventaires nationaux ou sur des listes de l'Unesco). Les effets peuvent être sociaux et culturels. Ce sont ceux que privilégie la convention Unesco qui souligne le rôle capital du patrimoine culturel immatériel dans « le rapprochement, l'échange et la compréhension entre les êtres humains », de même que l'enjeu d'enrichir la diversité culturelle et de sauvegarder la créativité humaine. Cependant, on se doit aussi explorer la dimension d'un PCI qui serait générateur de dynamiques économiques. On pense immédiatement à la valorisation touristique des territoires. Mais

cette question concerne un assez large spectre de savoir-faire dotés d'une valeur à la fois patrimoniale, culturelle et productive. La sauvegarde du patrimoine culturel immatériel se nourrirait parfois d'activités économiques...

14H00

IMPACTS RÉELS ET POTENTIELS DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Laurent-Sébastien Fournier, anthropologue IDEMEC, *Université Aix-Marseille*

Cette communication considérera les impacts réels et potentiels du patrimoine culturel immatériel à partir de deux études de cas : d'une part celle des géants et dragons processionnels d'Europe occidentale, qui ont rejoint la liste représentative de l'UNESCO depuis plus de dix ans, d'autre part celle des jeux et sports traditionnels en France, qui sont actuellement en demande de patrimonialisation. La mise en perspective de ces deux exemples conduira à analyser à la fois les effets avérés des processus de patrimonialisation et les attentes des acteurs qui y sont impliqués. Les exemples présentés conduiront à élaborer une typologie sommaire des impacts observables et prévisibles du patrimoine culturel immatériel, qui devra être croisée avec une réflexion de nature prospective sur les temporalités multiples de la patrimonialisation.

14H25

PRENDRE SOIN DU PATRIMOINE, SOIGNER LES TERRITOIRES. QUAND LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL À TRAIT À LA RÉSILIENCE

Yann Leborgne, géographe, chargé de recherche et de valorisation du patrimoine culturel immatériel, *La Fabrique de patrimoines en Normandie*

L'une des grandes caractéristiques du patrimoine culturel immatériel réside dans son évolutivité. Autrement dit, ses manifestations se perpétuent car elles sont en mesure de se transformer et de se recréer en fonction de leurs interactions avec un nouvel environnement social, économique, politique, géographique. Cette dimension « vivante » du patrimoine culturel immatériel est dépendante des sociétés qui dotent ces

manifestations de valeurs existentielles, ontologiques. Elle a aussi à voir avec leur résilience. Nous développerons ce propos en nous appuyant sur les résultats de plusieurs expériences de recherche, entre les arbres sacrés, le patrimoine culturel immatériel hospitalier, et le Mont-Saint-Michel...

14H50

LA DIFFUSION DE LA NOTION DE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL EN BRETAGNE

Charles Quimbert et Julie Léonard, anthropologues, *Bretagne Culture Diversité*

Depuis maintenant près de dix ans la notion de patrimoine culturel immatériel se diffuse auprès des acteurs universitaires, politiques et culturels bretons. Ce changement de paradigme s'accompagne-t-il d'effets structurants ? Nous en rechercherons les indices en retraçant et analysant l'évolution des discours produits et des transformations apportées en référence à la Convention de 2003 tant au niveau du monde associatif que du monde politique.

15H15

LES MESURES DE SAUVEGARDE ; DES OUTILS DÉDIÉS AU RENFORCEMENT DE LA COHÉSION CULTURELLE ET SOCIALE AUTANT QUE DES LEVIERS DE DÉVELOPPEMENT ET D'ATTRACTIVITÉ DES TERRITOIRES

Pierre Sanner, président de l'association France-PCI

La mise en œuvre de mesures dites de sauvegarde, c'est-à-dire l'élaboration d'un plan d'action qui permette d'assurer la viabilité de l'élément du PCI, est une dimension essentielle de la Convention de 2003. Depuis 2009 quinze éléments français* ont été inscrits par l'UNESCO sur l'une des listes de sauvegarde du PCI. Des exemples concrets de mise en œuvre des mesures de sauvegarde ont existé désormais qui interrogent la finalité des actions entreprises et illustrent la riche diversité des patrimoines et des territoires. À quoi servent donc les mesures de sauvegarde ? C'est à cette interrogation légitime et stimulante que nous tenterons de

répondre en exposant deux ou trois situations concrètes.

15H40 PAUSE

16H00 TABLE RONDE ET ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL, QUELS EFFETS ?

Animateur, Michel Colleu

Discussions avec les intervenants de la session, accompagnés de

Marie-Hélène Bersani, *Mobilier National*

Yvon Davy, *Association La Loure*

David Letort, *comité d'organisation du carnaval de Granville*

Caroline Quessandier, *délégation culturelle du CHU de Rouen*

Claude Naud, *Communauté de communes de la Loire-Atlantique méridionale*

17H25

CONCLUSION

18H00

FILM. "LE FRIVOLE ET LE COMPLEXE. LA DENTELLE D'ALENÇON", DURÉE 90', 2007

En présence de l'auteur-réalisateur, Alain Fleischer

Jamais une production aussi peu nécessaire n'a nécessité une technique aussi savante et un temps d'élaboration aussi long. Jamais une matière première aussi bon marché - le fil de coton - n'a été l'objet d'une telle valeur ajoutée. La dentelle au point d'Alençon, née au XVIIème siècle, a longtemps été le signe extrême de la richesse et du goût. Principalement attribut de l'élégance masculine, elle est présente dans bon nombre de portraits de grands seigneurs par les plus grands peintres du passé, comme Van Dick.

Elle devient aujourd'hui un sujet théorique, lieu de quelques grandes oppositions : le gratuit et le coûteux, le frivole et le complexe, le montré et le caché, la valeur symbolique et la valeur d'usage. Il

faut neuf ans pour former une dentellière et il n'en reste aujourd'hui que six à la manufacture nationale d'Alençon, qui perpétue cet art, désormais sans fonction sociale. Au dix-neuvième siècle, arrive la dentelle mécanique, produite par des machines elles-aussi d'une incroyable complexité. Désormais abandonnée par les hommes, la dentelle devient au contraire l'accessoire d'une certaine conception de la féminité. De la grande peinture aristocratique du

passé, elle se transporte dans les photographies pour la lingerie féminine. A Alençon, une demi-douzaine de dentellières continue à travailler plusieurs mois, pour produire toutes ensemble un mètre de dentelle.

Alain Fleischer

20H00 DÎNER

SAMEDI 3 FÉVRIER

L'ETHIQUE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Modératrice, Séverine Cachat, Centre Français du Patrimoine Culturel Immatériel

Plus que tout autre objet patrimonial, le patrimoine culturel immatériel apparaît indissociable de la recherche d'une éthique. Celle-ci s'expose à une controverse médiatique lorsque des manifestations telles que la corrida sont retirées de l'inventaire national français. Certaines pratiques peuvent être mises à l'écart d'une reconnaissance patrimoniale du fait de caractères jugés trop exclusifs ou bien lucratifs. L'adhésion des communautés entre également en jeu et elle motive des opérations « d'inventaires participatifs ».

L'éthique intervient donc dans la distinction entre ce « ce qui fait » ou « ne fait pas patrimoine culturel immatériel ». Il est vrai qu'étymologiquement elle renvoie à la fois à l'être, aux mœurs et aux coutumes ; elle interroge aussi les pratiques à travers le sens et les valeurs qu'elles véhiculent. Comment les acteurs concernés intègrent-ils des questionnements éthiques durant la mise en œuvre des projets patrimoniaux ? Jusqu'où l'éthique du patrimoine culturel immatériel peut-elle être poussée sans figer les démarches « PCI » dans des prescriptions morales séparant « bonnes » et « mauvaises » pratiques ?

9H00

LES ENJEUX ÉTHIQUES DE LA PATRIMONIALISATION DU VIVANT CULTUREL

Mariannick Jadé, muséologue consultante

Tout patrimoine, peu importe sa typologie, est confronté à des enjeux éthiques majeurs. Ils interviennent dès la mise en patrimoine de l'élément en voie de disparition que l'Homme souhaite préserver et alimentent les réflexions sur les politiques mises en place pour en assurer la transmission aux générations futures. La patrimonialisation d'objets, sites et monuments historiques... premiers « objets de patrimoine » nourrit des discussions passionnées sur les problématiques posées par la mise en œuvre du processus patrimonial. Qu'en est-il des enjeux éthiques liés au patrimoine culturel immatériel ? Et ce, notamment lorsque non plus la seule conservation mais la sauvegarde (au sens de maintenir saines et sauves) de traditions vivantes est en jeu.

9H25

DES MODES D'ACTIVATION DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL (PCI) DES ILNUS DE MASHTEUIATSH

Éric Létourneau, professeur, École des médias, Université du Québec à Montréal

Les actes de préservation du PCI des peuples autochtones de déploient à travers des institutions formelles (association

communautaire ou politique, société d'histoire, musée, galerie, université, etc.) et traditionnelles (cadre rituel, pratique spirituelle, oralité vivante, etc.). Héritière d'une posture visant à préserver ses langues et sa culture, la communauté pekuakamiulnuatsh (ilnus du Lac Saint-Jean, Québec) inscrit la sauvegarde et le développement de son PCI à même ses modes d'existence. Le PCI contribue à affirmer et à consolider la singularité de la culture pekuakamiulnuatsh en y intégrant, de manière syncrétique, d'autres patrimoines. La relation que les ilnus entretiennent avec des chercheurs d'institutions allochtones se cristallise parfois à travers des projets de recherche-crédation qui révèlent des enjeux éthiques relatifs au processus de colonisation. L'hétérogénéité des cultures dont sont issus ces chercheurs-crédateurs se décline à travers les pratiques émergentes de la recherche-crédation et contribue ainsi à la transformation de leurs PCI respectifs. Cette dynamique se révèle à travers l'observation d'une expérience de recherche-crédation collective réalisée entre 2012 et 2017, Liaisons sonores Mashteuiatsh, réunissant des chercheurs-crédateurs, de même que des acteurs et des porteurs de patrimoines culturels immatériels autochtones (ilnus) et allochtones (québécois et bretons).

9H50

LE MÉTIER DE CONSERVATEUR A L'ÉPREUVE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Christian Hottin, conservateur en chef du patrimoine, institut national du patrimoine

Pour le conservateur du patrimoine, la confrontation avec le PCI, pour être passionnante, n'en est pas moins risquée. Ce domaine apparaît d'emblée en dehors de la cartographie des spécialités reconnues dans la profession. Une part importante du bagage intellectuel et professionnel du conservateur doit être repensé lorsqu'il a à se préoccuper de la sauvegarde du patrimoine vivant, en suivant, autant que possible les préconisations de l'UNESCO. ON s'attachera à expliquer les modalités et les formes prises par cette adaptation à un nouveau cadre conceptuel et

institutionnel, à partir d'exemples puisés dans dix années de pratique du métier de conservateur au service du patrimoine immatériel.

10H15

LE TRAVAIL DE QUALIFICATION DU « PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL » : ENTRE ÉTHIQUE ET DROIT

Noé Wagener, juriste, CNRS

Il est évident que le travail de qualification d'une pratique comme « patrimoine culturel immatériel » – à l'instar de n'importe quel travail de qualification – mobilise fortement les valeurs, et donc l'éthique, de celui qui qualifie. Ce constat vaut aussi, bien sûr, lorsque ce travail est en fine le fait d'une administration d'Etat, comme c'est le cas, en France, pour l'inclusion d'un élément à « l'inventaire national du PCI » (articles 11 et 12 de la Convention de l'Unesco de 2003). Dans ce dernier cas, c'est d'autant plus vrai que la quasi-absence d'encadrement juridique du processus de reconnaissance par l'Etat laisse en pratique une grande plasticité dans l'interprétation des critères de qualification. Les critères éthiques pallient plus ou moins consciemment, en somme, l'extrême faiblesse des critères juridiques en matière de PCI. Il n'en demeure pas moins que la qualification qui est opérée (c'est-à-dire la décision d'inscrire ou de ne pas inscrire un élément sur l'inventaire national) se montre irréductiblement juridique, et c'est sur ce point que nous aimerions insister dans notre communication : une administration d'Etat qui procède à une qualification engage toujours l'autorité souveraine de l'Etat de dire le monde (la « vérité juridique ») et, accessoirement, se place forcément sous le contrôle du juge, comme le contentieux de l'inscription de la corrida le rappelle crûment. Autrement dit, si l'on entend dévoiler les valeurs qui sous-tendent les décisions d'inscription, encore convient-il de démêler au préalable les jeux complexes d'acteurs qui se trouvent au fondement de ces décisions, et les normativités spécifiques qui gouvernent chacun d'eux.

10H40 PAUSE

11H00 TABLE RONDE ET ÉCHANGES AVEC LE PUBLIC

LE PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL, QUELLE
ÉTHIQUE ?

Animatrice, Séverine Cachat

**Discussions avec les intervenants de la session,
accompagnés de**

**Christophe Aubineau, *Office du Patrimoine
Cultuel Immatériel***

**Joël Baud-Grasset, *Conseil départemental de
Haute-Savoie***

**Chloé Rosati, anthropologue, *Université de Nice*
*Un représentant de l'Unesco***

12H25

CONCLUSION SCIENTIFIQUE DU COLLOQUE

**Anne Monjaret, ethnologue, directrice de
recherche, *École des Hautes Études en Sciences
Sociales***

12H45

CONCLUSION GÉNÉRALE

**Par un représentant du Secrétaire général de la
convention du patrimoine culturel immatériel -
Unesco**

13H00 COLLATION

Programme mis à jour le 8 décembre 2017

Maquette : Nathalie Huard, *La Fabrique de patrimoines en Normandie*